



► Concessions dans le cimetière :

→ Terrain de 2 m<sup>2</sup> dans le cimetière :

- 1<sup>er</sup> achat et renouvellement 15 ans 117.10 €
- « « 30 ans 234.15 €

→ Case de columbarium :

- 1<sup>er</sup> achat et renouvellement 15 ans 421.50 €
- « « 30 ans 772.90 €

→ Caveau-urne ou cavurne : (le caveau, le couvercle en béton et la dalle en granit sont fournis par la commune).

- 1<sup>er</sup> achat et renouvellement 15 ans 234.15 €
- « « 30 ans 468.30 €

► Le Droit de place sur le parking poids lourds est fixé à 66.50 €

► Capture et enlèvement d'animaux errants sur la voie publique :

Un nouveau tarif est appliqué : 1<sup>ère</sup> capture de l'animal 52.60 €  
2<sup>ème</sup> capture du même animal 105.15 €

► Tarif d'emplacement marché local :

L'emplacement est fixé à 3 € par séance et par exposant (pas d'augmentation)

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le  
et de la publication sur le site internet de la commune  
et l'affichage en lieu public le 10 décembre 2024

pour copie conforme  
Louplande, le 10 décembre 2024  
Suivent les signatures au registre

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20241209-09122024-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024  
Affichage : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

